



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication : **0 104 989**
B1

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN**

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
02.12.87

(51) Int. Cl.⁴ : **B 65 H 35/00**

(21) Numéro de dépôt : **83401811.1**

(22) Date de dépôt : **16.09.83**

(54) **Instrument pour l'application de rubans adhésifs.**

(30) Priorité : **27.09.82 FR 8216343**
09.11.82 FR 8218964
01.12.82 FR 8220242

(43) Date de publication de la demande :
04.04.84 Bulletin 84/14

(45) Mention de la délivrance du brevet :
02.12.87 Bulletin 87/49

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE GB IT LI NL

(56) Documents cités :
CH-A- 406 897
DE-C- 661 115
FR-A- 2 060 887
FR-A- 2 078 476
US-A- 2 767 872
US-A- 2 927 710
US-A- 3 565 727

(73) Titulaire : **Chandellier, Antoine Albert Pierre**
Résidence les Ibis "A" Avenue le Bellegou
F-83000 Toulon (FR)

(72) Inventeur : **Chandellier, Antoine Albert Pierre**
Les Ibis "A" Avenue Le Bellegou
F-83000 Toulon (FR)
Inventeur : **Mendola, Claude**
Le Massenet "A2" Impasse Romain
F-83000 Toulon (FR)

(74) Mandataire : **Vander-Heym, Roger**
172 Boulevard Voltaire
F-75011 Paris (FR)

EP 0 104 989 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne un appareil permettant d'appliquer des rubans adhésifs sur des supports quelle que soit leur matière : papier plastique, papier kraft, etc.

Actuellement, les rubans adhésifs sont utilisés sous forme de bobines. Pour permettre un décollage aisé de l'extrémité du ruban au début de chaque opération on emploie un dévidoir constitué par un boîtier contenant la bobine et présentant une branche extérieure audit boîtier. Le ruban adhésif sort du boîtier par une fente ménagée sur la périphérie de celui-ci. L'extrémité de la branche précitée est pourvue d'une lame et présente un petit renflement permettant, d'une part, le sectionnement du ruban et d'autre part, la fixation de l'extrémité de celui-ci après collage. Il y a lieu de noter que le côté adhésif se trouve évidemment toujours du côté de la branche afin de pouvoir y être fixé par collage sur quelques millimètres seulement.

Un tel dispositif évite certes l'inconvénient d'un décollage difficile de l'extrémité du ruban au début de chaque opération mais il est d'un emploi malaisé car il ne permet pas d'appliquer le ruban sur un support avec précision et rapidité. En effet, le guidage du ruban est fait avec une main et, de ce fait, le collage se fait mal sans aucune précision et lentement. Le résultat est toujours mauvais si l'extrémité du ruban n'est pas appliquée dans la bonne direction ce qui arrive fréquemment car le ruban dévie alors de la direction souhaitée et l'opération est à recommencer.

En fait, les appareils utilisés actuellement sont de simples dévidoirs car ils ne sont pas dotés de dispositifs assurant l'application de l'extrémité du ruban sur son support.

Le document US-A 3 565 727 décrit un instrument pour l'application d'un ruban adhésif comportant un organe de coupe situé à l'extrémité d'une branche solidaire du boîtier, ladite branche présentant deux languettes latérales dont les extrémités libres ménagent entre elles un espace inférieur à la largeur du ruban adhésif. Les languettes précitées s'étendent parallèlement à la face du ruban.

La présente invention concerne un instrument pour l'application d'un ruban adhésif dans lequel la bobine est enfermée dans un boîtier dans lequel elle peut tourner librement, pourvu d'une fente de sortie dudit ruban et d'un organe de sectionnement, tel qu'une lame fixe par rapport au boîtier et situé à l'extrémité d'une branche solidaire dudit boîtier et ladite branche présente deux languettes latérales dont les extrémités libres ménagent entre elles un espace inférieur à la largeur du ruban adhésif qui est maintenu par ces dernières à proximité de ladite branche après sectionnement du ruban (voir US-A-3 565 727) caractérisé en ce que lesdites languettes sont inclinées l'une par rapport à l'autre de manière à former chacune un angle aigu par rapport à la face de la branche située du côté de la fente et

ainsi à guider le ruban lors de son application.

L'invention sera mieux comprise par la description faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

5 La figure 1 est une vue en élévation montrant l'instrument de l'invention ;

La figure 2 est une vue de côté effectuée selon la flèche F de la figure 1 ;

10 La figure 3 est une vue partielle en élévation montrant un détail de réalisation de l'instrument de la figure 1.

En se reportant au dessin, on voit que l'instrument se compose essentiellement d'un boîtier 1 dans lequel est enfermée une bobine B de ruban adhésif R.

Le ruban R sort du boîtier 1 par une fente 2 de ce dernier.

Le boîtier 1 présente une branche 3.

20 La branche 3 présente à son extrémité une lame coupante usuelle 6 dentée ou non et de préférence métallique.

L'extrémité de la branche 3 présente une arête vive 9 et deux ailettes latérales 10 ayant un contour curviligne convexe 11 circulaire ou parabolique par exemple.

25 L'extrémité de la lame 6 est située en retrait par rapport au contour curviligne précité. De préférence, la distance entre la périphérie des ailettes et l'extrémité de la lame 6 est de l'ordre de trois à six millimètres.

30 De cette façon, durant le sectionnement du ruban, la lame 6 ne peut pas entrer en contact avec le support et l'endommager. De plus, ces dispositions permettent la mise en tension du ruban sur la lame 6.

35 La branche 3 présente sur sa face dirigée vers le ruban R un organe de maintien du ruban constitué par deux languettes 13, latérales, disposées obliquement de façon à ce que la distance séparant les extrémités libres desdites languettes soit inférieure à la largeur du ruban R.

De préférence, l'inclinaison des languettes 13 est de l'ordre de trente degrés environ.

45 De cette façon, lorsque le ruban est sectionné, il est maintenu au voisinage de la branche 3 et les frottements entre ledit organe et la face adhésive du ruban sont réduits au minimum.

50 Le boîtier 1 comporte une lame flexible 14 dont l'extrémité libre peut exercer une légère pression sur le ruban pour s'opposer à son mouvement de retrait lors du sectionnement, cette pression étant toutefois insuffisante pour s'opposer au dévidage dudit ruban.

55 La figure 3 représente un détail de réalisation de la lame flexible 14 qui présente des ergots 15 s'étendant obliquement dans le sens de déroulement du ruban de sorte qu'ils n'accroissent pas l'effort de traction durant le dévidage mais qu'ils s'opposent, par contre, efficacement à son mouvement de retour lors de son sectionnement.

60

Revendications

1. Instrument pour l'application d'un ruban adhésif dans lequel la bobine est enfermée dans un boîtier dans lequel elle peut tourner librement pourvu d'une fente (2) de sortie dudit ruban et d'un organe de sectionnement tel qu'une lame (6) fixe par rapport au boîtier et situé à l'extrémité d'une branche (3) solidaire dudit boîtier et ladite branche présente deux languettes (13) latérales dont les extrémités libres ménagent entre elles un espace inférieur à la largeur du ruban adhésif qui est maintenu par ces dernières à proximité de ladite branche (3) après sectionnement du ruban, caractérisé en ce que lesdites languettes (13) sont inclinées l'une par rapport à l'autre de manière à former chacune un angle aigu par rapport à la face de la branche située du côté de la fente (2) et ainsi à guider le ruban lors de son application.

2. Instrument pour l'application d'un ruban adhésif, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la branche (3) comporte des ailettes latérales (10) ayant un contour curviligne entre lesquelles peut passer le ruban, la périphérie desdites ailettes s'étendant au-delà de l'extrémité de la lame coupante (6).

3. Instrument pour l'application d'un ruban adhésif, selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la branche (3) présente une arête vive (9) située entre la lame (6) et le boîtier (1) et en ce que la distance séparant ladite arête et ladite lame est de l'ordre de 6 à 12 millimètres.

Claims

1. Instrument for applying an adhesive tape in which the reel is enclosed in a case in which it may rotate freely, provided with an outlet slit (2) for said tape and a cutting member, such as a blade, (6), fixed with respect to the case and situated at the end of an arm (3) integral with said case and said arm has two lateral tongues (13) whose free ends form therebetween a space less than the width of the adhesive tape which is held by these latter in the vicinity of said arm (3) after the tape has been cut, characterized in that said tongues (13) are slanted with respect to each other so that each forms an acute angle with respect to the face of the arm situated on the

same side as the slit (2) and thus to guide the tape during application thereof.

2. Instrument for the application of an adhesive tape, according to claim 1, characterized in that the arm (3) has lateral fins (10) with a curvilinear contour between which the tape may pass, the periphery of said fins extending beyond the end of the cutting blade (6).

3. Instrument for applying an adhesive tape, according to any one of claims 1 and 2, characterized in that the arm (3) has a sharp edge (9) situated between the blade (6) and the case (1) and in that the distance separating said edge and said blade is of the order of 6 to 12 mm.

Patentansprüche

1. Gerät zum Anbringen eines Klebstreifens, bei dem die Klebstreifenrolle frei drehbar in einem Gehäuse liegt, das mit einem Austrittschlitz (2) für besagten Klebstreifen und einer Abtrennvorrichtung wie z. B. einer Schneide (6) versehen ist, welche fest mit dem Gehäuse verbunden am Ende eines Schenkels (3) des Gehäuses angebracht ist, wobei der besagte Schenkel zwei seitliche Zungen (13) aufweist, zwischen deren freien Enden ein Abstand besteht, der kleiner als die Breite des Klebstreifens ist, der von ihnen nach dem Abtrennen des Klebstreifens dicht an dem besagten Schenkel (3) gehalten wird, dadurch gekennzeichnet, daß die besagten Zungen (13) in geneigtem Winkel zueinander stehen und somit einen spitzen Winkel zur Fläche des Schenkels auf der Seite des Schlitzes (2) bilden und eine Führung für den Klebstreifen bei seinem Anbringen darstellen.

2. Gerät zum Anbringen eines Klebstreifens entsprechend Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Schenkel (3) seitliche Flügel (10) mit gekrümmter Außenlinie aufweist, zwischen denen der Klebstreifen verläuft und deren Außenlinie über das Ende der Schneide (6) hinausragt.

3. Gerät zur Anbringung eines Klebstreifens entsprechend einem beliebigen der Patentansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß der Schenkel (3) eine scharfe Kante (9) zwischen Schneide (6) und Gehäuse (1) aufweist und daß der Abstand zwischen besagter Kante und Schneide zwischen 6 und 12 Millimeter beträgt.

55

60

65

3

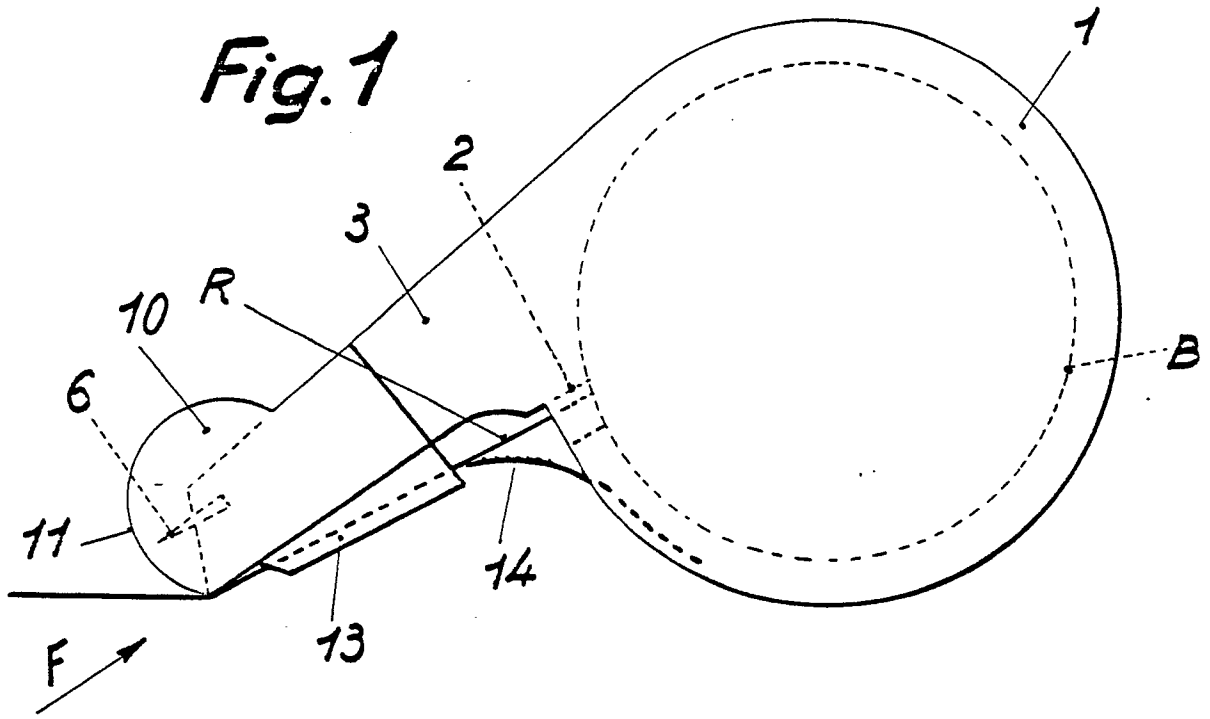


Fig. 2

